



Le Directeur Général

Kinshasa, le **02 SEPT 2025**

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL – SANS PRÉ-QUALIFICATION

AAOI N° FONER/CGPMP/TX/AOI/01/2025

1. Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite au Plan de Passation des Marchés des travaux du FONER pour l'exercice 2025, approuvé par la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics en date du 25 avril 2025 et publié sur le site web de l'ARMP : www.armp-rdc.org.
2. Le FONER a sollicité et a obtenu dans le cadre de son budget 2025, l'autorisation de sa tutelle d'utiliser une partie de son fonds d'investissement pour financer la réalisation de ses différents projets dont le paiement au titre du Marché relatif aux travaux de Construction d'un Immeuble des Bureaux R+9 à son siège situé au numéro 10 de l'avenue des Palmiers dans la Commune de la Gombe à Kinshasa.
3. Le FONER sollicite des Offres sous plis fermés de la part des Candidats éligibles et répondants aux qualifications requises pour réaliser les travaux de la construction d'un Immeuble des Bureaux R+9 au siège du FONER à Gombe en lot unique.

Les variantes ne seront pas prises en considération.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres ouvert, tel que défini dans la Loi N° 10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction Technique du FONER et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-après :

FONDS NATIONAL D'ENTRETIEN ROUTIER (FONER)

Avenue des Palmiers n° 10, Commune de la Gombe

du lundi au vendredi de 09h00' à 14h00' heure locale (TU+1).

6. Les exigences en matière de qualifications sont :

Exigences administratives

- ✚ Présenter une copie de l'identification nationale harmonisée ;
- ✚ Joindre à l'offre la preuve de son existence légale (Statuts notariés de l'Entreprise ou acte constitutif, avec comme objet conforme à la spécification du marché) ;
- ✚ Fournir une copie du certificat d'agrément aux ITP en cours de validité ;
- ✚ Fournir une copie de certificat d'affiliation à la CNSS et l'attestation de régularité de paiement des cotisations pour le deuxième trimestre de l'année 2025 ;
- ✚ Présenter une copie du Registre de Commerce et des Crédits Mobiliers (RCCM) ;

- ✚ Fournir une copie d'attestation valant quitus fiscal, en cours de validité assorti des preuves de déclaration et paiements de l'IBP, de la TVA et de l'IPR pour les six derniers mois (mars, avril, mai, juin, juillet et août 2025) ;
- ✚ Présenter une attestation de régularité de cotisation à l'Office National d'Emploi ;
- ✚ Une copie du certificat d'affiliation à la CNSS et l'attestation de régularité de paiement des cotisations à la CNSS pour le deuxième trimestre de l'année.

Exigences financières

Le candidat doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences financières suivantes :

- ✚ Présenter les états financiers certifiés par un expert ou un cabinet comptable agréé à l'ONEC des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024) ;
- ✚ En cas de groupement, chaque entreprise devra présenter un chiffre d'affaires moyen équivalent à au moins :
 - 30% du montant de l'offre pour le chef de file et 10% pour l'autre en cas de deux entreprises ;
 - 20% du montant de l'offre pour le chef de file et 10% pour chacun de deux autres membres en cas de trois entreprises.
- ✚ Présenter le chiffre d'affaires annuel moyen certifié par un expert-comptable agréé, pour les trois dernières années (2022, 2023 et 2024), qui soit égal ou supérieur au montant de l'offre ;
- ✚ Fournir une attestation bancaire de capacité financière ou une promesse d'accès à des facilités de crédit d'un montant équivalent à au moins 5% du montant du marché.

NB. :

Les entreprises non établies en République Démocratique du Congo doivent impérativement fournir les équivalents (avec traduction en langue française) des documents susmentionnés (conformément à leurs pays respectifs). A ce titre, les documents administratifs des soumissionnaires étrangers similaires à ceux requis pour les entreprises de droit congolais, doivent être préalablement légalisés auprès de l'Ambassade de la RD Congo du pays des soumissionnaires conformément à l'article 20 de l'Ordonnancement-Loi n° 66-344 du 09 juin 1966 relative aux actes notariés.

Exigences techniques et expériences

- ✚ Être une Entreprise de construction ou un Groupement d'Entreprises de construction avec une ancienneté de **cinq (5) ans** au moins (en cas de groupement, joindre impérativement l'acte de groupement d'entreprises solidaires avec un chef de file désigné). Le Groupement d'Entreprises solidaires ne peut dépasser deux (2) Entreprises ;
- ✚ Justifier d'une expérience satisfaisante (appuyée par des procès-verbaux dûment signés par les Maîtres d'Ouvrage) au cours de cinq (5) dernières années (2024, 2023, 2022, 2021 et 2020) d'au moins deux (02) marchés similaires, c'est-à-dire de nature et de complexité comparable, chacun d'un montant qui soit égal ou supérieur a montant de l'offre ou un marché d'un montant qui soit le double de celui de l'offre ;
- ✚ Fournir les CV et copies des diplômes du personnel du chantier indiquant l'expérience générale spécifique, notamment :

- ✓ **Directeur des travaux (permanent sur site)** : Ingénieur Civil des Construction ou Ingénieur BTP (Bac+5 ans) ou équivalent ayant au moins **quinze (15) ans** d'expérience générale et **huit (08) ans** d'expérience spécifique ;
 - ✓ **Conducteurs des travaux / Chef de chantier (permanent sur site)** : Ingénieur BTP (Bac + 3 ans) minimum ou équivalent, ayant au moins **dix (10) ans** d'expérience générale et **sept (07) ans** d'expérience spécifique ;
 - ✓ **Responsable qualité (permanent sur site)** : Ingénieur Civil des Constructions ou Ingénieur BTP (Bac + 5 ans) ou Ingénieur Géotechnicien (Bac + 5 ans), ayant au moins **dix (10) ans** d'expérience générale et **sept (07) ans** d'expérience spécifique ;
 - ✓ **Ingénieur Géomètre Topographe (Bac + ans)**, ayant au moins **dix (10) ans** d'expérience générale et **sept (07) ans** d'expérience spécifique ;
 - ✓ **Ingénieur électricien (Bac +5 ans)**, ayant au moins dix (10) ans d'expérience générale et **sept (07) ans** d'expérience spécifique ;
 - ✓ **Responsable de la plomberie** : Ingénieur Technicien BTP (Bac + 3 ans) ou breveté de formation en plomberie ou équivalent, ayant au moins **dix (10) ans** d'expérience générale et **sept (07) ans** d'expérience spécifique.
- ✚ Joindre le tableau du personnel affecté aux travaux, matériel et engins affectés aux travaux, l'organisation de travaux sur site, la méthodologie de réalisation, le calendrier de mobilisation et le calendrier de construction ou le planning de réalisation de l'ensemble, qui traduit clairement l'efficacité de l'organisation que le soumissionnaire compte mettre en place pour mener les travaux à bonne fin dans le délai prévu ;
- ✚ Ne pas avoir des antécédents en matière de non-exécution des marchés.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : **Avenues des Palmiers n° 10 dans la Ville de Kinshasa**, moyennant le paiement d'un montant non remboursable de mille deux cents (1 200 USD) dollars l'équivalent en Francs Congolais (FC) au taux du jour. Le paiement s'effectuera à la Banque moyennant la note de perception émise par la DGRAD indiquant les coordonnées y relatives. Le Dossier d'Appel d'offres sera remis en main propre après dépôt des preuves de paiement à l'adresse indiquée susmentionnée.
8. Les offres devront être déposées au plus tard le **02/10/2025 à 14 h00' heures précises (heure locale (TU+1) au Fonds National d'Entretien Routier (FONER), sis Avenue des Palmiers n°10 dans la Ville de Kinshasa**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents au **Fonds National d'Entretien Routier (FONER), sis Avenue des Palmiers n°10 dans la ville Kinshasa au plus tard le 02/10/2025 à 14h30' heure locale (TU+1)**. Les offres doivent comprendre une garantie d'offres d'un montant équivalent à **1% du montant de l'Offre**. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **90 jours** à compter de la date limite de dépôt de soumission.

Pierre BUNDOKI NDONGALA

